

royaliste

université

JOURNAL DES LYCÉENS ET ÉTUDIANTS DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

la rentrée sera-t-elle chaude?

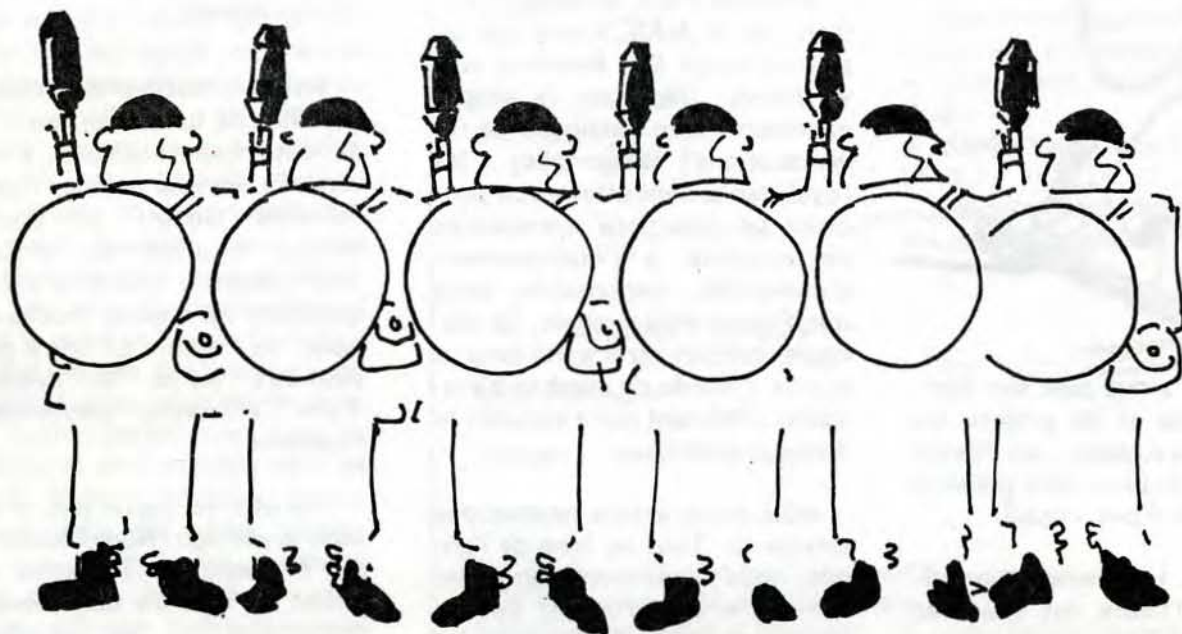
Le printemps devait être chaud; il l'a été d'une certaine façon mais les examens ont bien vite calmé les esprits. Comment sera la rentrée ? Répondre à cette question tient plus dans l'état actuel des choses de l'art divinatoire que du réalisme politique.

Certains facteurs peuvent faire bouger l'Université. L'augmentation des tickets de Resto-U, de la cotisation à la Sécurité Sociale et, dans nombre de facs, des droits d'inscription sont susceptibles de provoquer la colère étudiante. Le nombre réduit de vacataires titularisés, les décrets

augmentant le nombre d'heures de présence obligatoire des enseignants pourraient les mettre eux aussi en colère. Ajoutez à cela la discussion du projet de loi Savary au Sénat et vous obtenez un mélange détonnant. Mais explosera-t-il ? Plusieurs éléments éveillent le doute. Certaines

(suite en page 2)

QUE TOUS CEUX QUI SONT POUR LE
CALME ET LE DISCERNEMENT
SE LÈVENT...



universités n'auront leur première session d'examen qu'en septembre; cela n'incite guère à manifester. Devant le Sénat le texte de M. Savary a toutes les chances d'être repoussé. Que feront les enseignants ? Ils ont parfois été une incitation ou une caution morale pour le mouvement étudiant. Or les rapports avec ces derniers se sont ternis depuis que dans certaines facs les professeurs ont refusé de reporter les épreuves de fin d'année.

Et les syndicats étudiants, quel jeu joueront-ils ? Ils peuvent, à gauche, tenter de détourner un éventuel mouvement étudiant contre la réforme en le détournant sur les difficultés de la rentrée. L'UNEF ex-Renouveau et l'UNEF-ID sont spécialistes dans l'art de briser des grèves, mais dans le cas présent cela tient plutôt de la haute voltige. Les syndicats de droite ne sauraient

agir de même, mais ils se sont montrés incapables de récupérer le mouvement. Quant à PSA, il est définitivement sur la touche depuis le début. Finalement ni droite ni gauche, à des degrés divers, n'ont intérêt à voir les grèves recommencer.

Reste le gouvernement. Il semble être arrivé à désarmer les étudiants de médecine, d'archi., de pharmacie et de dentaire par des compromis; mais les difficultés de la rentrée peuvent vaincre les corporatismes. M. Savary peut tenter d'ouvrir des négociations sur la réforme comme il en avait été question, mais avec qui ? Et dans quel but ? La procédure d'urgence engagée réduit dans le temps les possibilités de négociation.

Le chef de l'Etat peut intervenir; il l'a déjà fait en rejetant la procédure du vote bloqué au mo-

ment de la discussion du projet de loi à l'Assemblée. Mais il semble mal à l'aise dans cette affaire. Preuve en est sa dernière allocution télévisée; son ironie sur le joli mois de mai masque trop mal son désarroi, ou bien il est idiot. La politique des compromis va, dans le domaine qui nous concerne, atteindre ses limites très rapidement. Il ne reste plus au chef de l'Etat qu'à espérer en l'imprévu. Un brusque sursaut de sa part pourrait interrompre la discussion du texte de réforme et provoquer de nouvelles négociations. Tout serait différent. Mais le Président en aura-t-il le courage ? Gageons que non. Quelle rentrée aurons-nous ? Difficile à dire, mais si ça bouge, faites nous confiance nous serons là.

Jean-Marie TISSIER

ACTION ROYALISTE



L'été est arrivé avec son florilège de rêves et de projets, les vacances, les voyages... en France de préférence pour faire plaisir à M. Delors, le repos, l'oubli.

Pour les mouvements politiques c'est l'heure des bilans et perspectives. Tradition immuable et sacrée que nous n'aurons pas

bilan et perspectives

l'impudence de violer. Tradition délicate d'ailleurs, car le risque de sombrer dans l'autosatisfaction ou la fausse modestie guette toujours le rédacteur. Las ! Puisqu'il le faut assumons le.

A Reims, Paris, le collectif étudiant de la NAR a une fois de plus participé aux élections universitaires. Dépassant la simple expression d'un catalogue de revendications catégorielles, les royalistes se sont efforcés de proposer les directions susceptibles de conduire à l'établissement d'universités responsables dans une France décentralisée. Ce discours, partout où il a été tenu, a suscité l'intérêt de nombre d'étudiants n'hésitant pas à entamer le dialogue avec nous.

Mais notre action ne s'est pas arrêtée là. Tout au long de l'année, nous avons mené campagne contre la conscription, collant plus de dix mille affiches dans les facs : Reims, Limoges, Toulouse,

Paris, Rouen... La réunion-débat du 22 mars à Nanterre avec le gl. Gallois fut le sommet de cette campagne. Nos militants nanterrois purent, à cette occasion, confirmer qu'ils étaient une force politique avec laquelle il fallait compter.

Mais en matière de débat, la province ne fut pas en reste. Plus de cinq cent étudiants étaient venus à Rennes écouter Paul et Pierrette Girault de Coursac évoquer le procès du roi Louis XVI. Débattre ensemble sur des questions de société touchant le passé ou l'avenir de notre pays, peut-être est-ce là l'esquisse d'une «nouvelle citoyenneté» étudiante ?

Discuter ne suffit pas, il faut aussi savoir agir. Nous l'avons fait au moment de l'examen du projet de réforme de l'enseignement supérieur, en participant aux diverses manifestations voire

en étant au départ du mouvement comme à Limoges. Nous avons aussi, dans ces colonnes, exprimé notre désaccord sur les dispositions du projet de loi Savary. Nous y reviendrons d'ailleurs dans le prochain numéro de «Royaliste-Université».

Cependant le sommet de cette année universitaire aura été, une fois de plus, notre session d'été pour les étudiants et les lycéens qui s'est tenue à Ligny-le-Ribault. S'y retrouvaient tant des militants chevronnés que des néophytes sympathisants de notre mouvement. Nous discutâmes pendant deux jours autour d'une grande table. Bertrand Renouvin répondit à moult questions sur l'histoire de l'A.F., la scission de 1971, la pensée de René Girard et des girardiens, sans oublier une ardente discussion sur Monarchie et Démocratie, sur les pouvoirs du roi en cas de nouvelle instauration de la monarchie.

Et puis il y eut l'ambiance. Il est difficile de rendre une atmosphère avec des mots. Pourtant qui oubliera nos vaillants militants faisant du toboggan, nos médiums amateurs tentant vainement d'entrer en communication avec l'au-delà sous les sourires narquois de leurs petits camarades ? N'omettons pas de rappeler le baby-foot du café de Ligny-le-Ribault et les chansons grivoises d'un futur grand chimiste qui ont égayé notre soirée du samedi jusqu'à trois heures du matin. Politique et détente étaient toutes deux au rendez-vous de cette grande réunion. Remercions ici une nouvelle fois Elisabeth Tandeau pour l'aide matérielle qu'elle nous a apportée. Tout ceci néanmoins s'inscrit dans le passé et il nous faut dès à présent songer à l'avenir. Il est impératif pour nous de développer notre implantation dans les universités et si possible dans les lycées. Comme l'an passé, il nous faudra tenir des tables, participer aux élections qui revêtiront une grande importance cette année, affirmer notre désaccord sur la réforme de l'Université

et être partie prenante dans les éventuels mouvements de contestation à la rentrée. Il ne vous est d'ailleurs pas interdit de les susciter. Mais nous mènerons aussi d'autres activités plus spécifiques dont nous vous donnerons le détail dès septembre. Pour vous mettre en appétit, sachez qu'un club «Nouvelle Université» est en cours de préparation, qu'une série de réunions en facs est envisagée et que nous allons réfléchir aux différents moyens de relan-

cer la campagne contre la conscription sur de nouvelles bases. Voilà bien du travail en perspective, pourquoi ne pas prendre immédiatement contact avec nous ?

Marc SEVRIEN

N.B. Tous ceux qui ont à cœur de réussir leur année militante sont appelés à participer à la session de formation audiovisuelle qui aura lieu les 3 et 4 septembre en Bretagne (près de Ploermel). Renseignez-vous.

**«ROYALISTE-Université»
supplément à «Royaliste»**

directeur de la publication
Yvan Aumont
17, rue des Petits-Champs
75001 Paris
tél. : 297.42.57
imprimerie spéciale
commission paritaire
51 700

CCP Royaliste 18 104 06 N
Paris

Abonnement pour
5 numéros
normal étudiant : 12 F
soutien et non étudiant : 30 F

royaliste
université



ABONNEZ VOUS !

Nom / Prénom :

Adresse :

Etudes :

s'abonne pour 5 numéros (normal:12 F - soutien : 30 F)
CCP «Royaliste» 18 104 06 N Paris
Bulletin à retourner à Royaliste, 17, r. des Petits-Champs
75001 Paris



**AU SOMMAIRE DES
PROCHAINS NUMÉROS :**

- «La crise de l'Etat-providence» (R. Pastinelli)
- «Les revues étudiantes et lycéennes» (O. Lespès)
- «L'étudiant de 1983» (L.G.)
- «Opération Soldes d'éditeurs» (X. B.)
- Des reportages, des enquêtes, des appels, des débats, etc.



Sur un sujet aussi important et varié que celui de la réforme du supérieur, on pouvait s'attendre à un débat serré dans les couloirs, sur les bancs et à la tribune des Assemblées.

Au moins désirions-nous une discussion de qualité dans un domaine aussi riche. Las ! certains signes avant-coureurs auraient dû nous ôter ce bel optimisme.

Depuis un certain temps l'opposition fourbissait ses armes. C'était enfin à son tour de critiquer les initiatives du gouvernement en matière d'universités. Son expérience passée allait-elle lui servir ? De leur côté, et à peine le projet connu, les partis de la majorité avait crié à la récupération par la « droite » de l'agitation estudiantine naissante. Or l'hystérie et le cynisme étaient-ils indispensables une fois encore ?

Toujours est-il qu'allait commencer, comme titrait « Libération » le 25 mai, « la bataille des 1000 amendements ». Plutôt que d'utiliser la symbolique de la guerre, référons nous au théâtre et analysons le spectacle qui nous fut offert.

LA PIECE

Dès le 24 mai, il apparut clairement que l'opposition avait opté pour la tactique de la « guérilla parlementaire » avec pour objectif, notamment, de repousser l'échéance du vote. On pouvait alors se dire : « c'est de bonne guerre », mais le nombre d'amendements déposés ne laissait pas d'être inquiétant. La majorité en avait déposé 150, le RPR 580 et l'UDF 1200. En fait il apparut très vite que ces 2 derniers, plutôt que d'approfondir le texte, de préciser le débat, voulaient surtout le ralentir. Dès lors, les esprits chicanesurs allaient s'en donner à cœur joie et le libellé des amendements plonger les députés dans des abîmes de réflexion.

Ainsi, à la formule « offre un enseignement », contenue dans l'article 3 du projet, l'UDF Charles Millon proposait de substituer les mots « dispense un enseignement ». Un autre UDF, Gilbert Gantier, poussant plus loin la réflexion, soutenait que l'expression « assure un enseignement » convenait mieux. Trêve de plaisanteries ; d'autres interventions furent plus sérieuses, comme celle de l'UDF Fuch, désirant substituer au mot « assure » les mots « contribue à assurer ». Le

débat ne fut donc pas tout à fait stérile.

Face à cette stratégie d'obstruction, les « harpies » de la gauche, intellectuellement libéraux mais viscéralement anti-droite, accusèrent l'opposition de sabotage.

Eux étaient profondément démocrates. La preuve : l'article 13 concernant la sélection allait être modifié, voire supprimé. Ah ce fameux article ! l'exemple type de l'écran de fumée. A croire que les promoteurs de la réforme ne l'avaient rédigé que pour cristalliser les mécontentements et permettre aux syndicats étudiants de gauche de se mettre quelque chose sous la dent.

LES ACTEURS

Revenons à une image « guerrière », pour remarquer que l'opposition avait sorti la grosse artillerie : Raymond Barre en tête (le seul à tenir une réflexion un peu intéressante), Jean Foyer derrière (vous savez, celui qui était prêt à défendre les amendements en latin !). Ensuite caracolèrent les chevronnés : l'UDF Madelin, archétype du jeune libéral pur et dur aux dents longues et le RPR, « BBB » (Benoît Bourg-Broc) pêché en raison de « ses compétences universitaires » (elles allaient bien lui servir !).

UN DEBAT AU

La réflexion de Madelin : il faut montrer qu'il existe « une ligne de résistance au projet gouvernemental » définissait assez bien l'attitude de l'opposition (« silence dans les rangs, on ne discute pas, on résiste » !)

De l'autre côté, le joyeux Joxe en tête, les « forces de gauche » frisaient la dépression. Pourtant socialistes et communistes connaissent bien la question : ils ont eux aussi, un temps, usé et abusé des amendements, criant à l'agression quand la majorité d'alors manifestait quelque impatience. Politique et oubli sont deux mots qui vont si bien ensemble (air connu).

LA COLERE DE L'AUTEUR

Un qui brûlait, bouillait, éclatait, s'écroulait dans son coin ; c'était Savary. Le pauvre, il avait si bien concocté son coup en douce, pendant les examens ; « y'a pas d'justice ! ».

Enfin, conscient de la nécessité d'une discussion « sérieuse et prolongée », il avait tout de même réussi à faire décréter, dès le 25 mai, la procédure d'urgence (voir encadré).

Les jours suivants, fourbissant la formule « la droite l'a fait avant nous », il s'apprêtait à justifier une procédure encore plus



PARLEMENT

accélérée (articles 44 et 49 de la Constitution). Sûr de détenir la vérité, il voulait en finir avec les troubles-fête; «il y a plusieurs hypothèses», laissait-il entendre. Les hypothèses sont en fait restées de vagues bruits de couloir puisque rien n'a été décidé. D'où la question : — par qui a-t-il été désavoué ? Mitterrand n'a jamais caché l'intérêt qu'il portait au supérieur; Savary n'a pas fait l'unanimité au sein du conseil des ministres; enfin le gouvernement craignait une certaine fronde de la part de la gauche universitaire et du P.S. lui-même.

LES CRITIQUES

Ce débat a eu au moins un mérite : attirer l'attention sur une réforme qui se voulait discrète. Il a eu de nombreux inconvénients, dont celui de lasser et d'embrouiller le spectateur.

Mais surtout, on a «amendé pour amender», or un tel climat, de telles surenchères n'ont conduit qu'à l'enlisement. Là où il fallait une étude sérieuse et approfondie, le Parlement n'a su montrer que mauvaise foi et exhortation perpétuelle : ceci ne contribuera pas à rehausser son prestige (s'il lui en reste encore).

L.G.

APPENDICE

«PETIT COURS DE DROIT»

VOTE DE LA LOI

Un texte peut se présenter devant le Parlement sous la forme de projet de loi (texte élaboré par le gouvernement) ou sous la forme de proposition de loi (texte élaboré par les députés).

Procédure normale

Le projet ou la proposition de loi est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale qui va délibérer sur le texte avant de le voter. Au cours du débat, les parlementaires ou les membres du gouvernement peuvent proposer des amendements (précisant ou modifiant le texte : une fois voté ce dernier est transmis au Sénat). Le procédé se répète devant cette 2ème chambre (délibération, amendements, vote).

La loi ne peut être adoptée que si elle a été votée par les deux assemblées dans des termes identiques.

Procédures «accélérées»

Selon l'article 44 de la Constitution, le gouvernement dispose de la procédure du vote bloqué. S'il le demande, l'Assemblée devra se prononcer par un vote unique sur tout ou partie du texte

étudié «en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le gouvernement». Ceci oblige les parlementaires soit à approuver, soit à rejeter la totalité du texte au lieu de le discuter article par article.

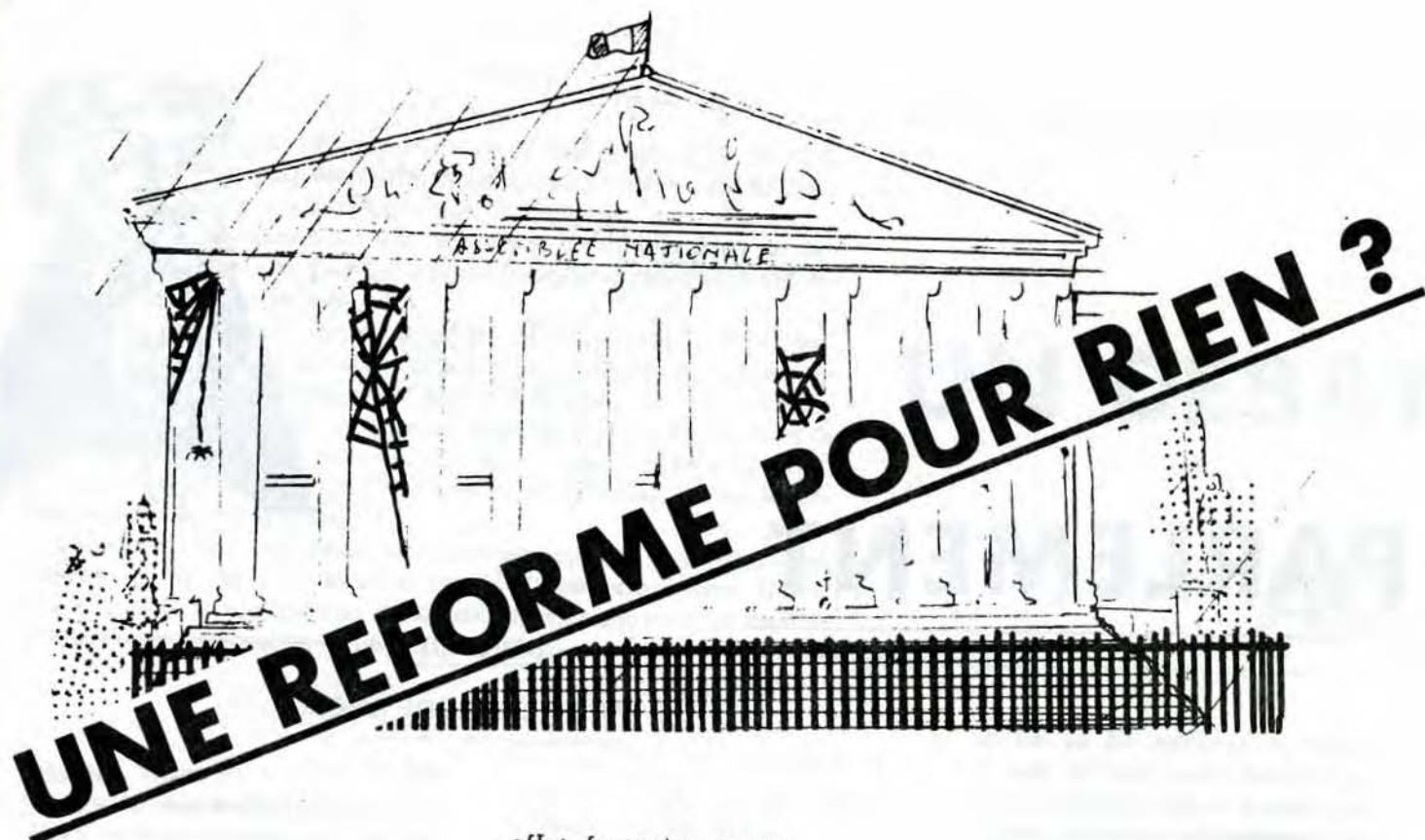
De même est parfois utilisée la procédure de l'article 49 permettant au premier ministre, après avis du conseil des ministres, d'engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte.

— si aucun dépôt de motion de censure n'intervient dans les 24 heures, la confiance est acquise et le texte est considéré comme voté,

— si une motion de censure est déposée et qu'elle ne recueille pas la majorité absolue, le résultat est identique (vote du texte).

En pratique le gouvernement disposant toujours d'une solide majorité à l'Assemblée, l'utilisation de ces procédures accélérées lui permet de faire voter à sa guise les textes qu'il présente.

Art. 45 : procédure d'urgence. Elle permet au parlement (qui ne peut refuser) de ne procéder qu'à une seule lecture du projet ou de la proposition de loi.



Le projet de loi de «réforme» de l'enseignement supérieur a entamé son odyssée législative. Nous voulons dresser ici un bilan de son passage au Palais Bourbon. Le texte livré à la moulquette parlementaire par Alain Savary porte sur le cursus universitaire, le fonctionnement des établissements, et leurs rapports avec l'Etat.

Les études supérieures se découpent toujours en trois cycles. Le premier, ouvert à tous, donne aux étudiants des connaissances générales et prépare à une éventuelle professionnalisation rapide (bac plus 2). Le second, auquel on accède après sélection, ouvre à ces étudiants différentes filières, leur offre un complément de connaissance et les initie à la recherche. Le troisième est, lui, totalement consacré à celle-ci.

Dans le projet Savary, le découpage demeure mais le contenu de chacun des cycles change, notamment pour le premier. Et il change en mal; il risque fort en

effet, faute de moyens financiers et donc

humains, de ne servir qu'au rafistolage de lycéens victimes de l'enseignement secondaire. Quant à la professionnalisation, elle ne peut résulter d'une somme d'acquis partiels. Baisse de niveau des diplômes, concurrence avec les IUT, voilà ce à quoi nous risquons d'aboutir.

Mais au-delà, qu'est-il réservé à l'étudiant ? Un second cycle dont on ne sait pas comment il y accèdera. Certaines filières spécialisées, fixées par décret, feront l'objet d'une sélection fondée sur les capacités d'accueil des établissements et sur l'examen du dossier de l'étudiant. Spécialisation, capacités d'accueil, examen du dossier, les critères sont flous. Sont-ils cumulatifs ou alternatifs ? Qu'est-ce qu'une filière spécialisée ? Qui décide des capacités d'accueil d'un établissement ? Comment est constitué le dossier d'un étudiant ? L'Etat peut-il impunément changer selon ses caprices le cursus des études universitaires... quand on se targue de vouloir favoriser l'autonomie des établissements ?

Le second cycle jouera en réalité le rôle du premier cycle. Or, prenons l'exemple du droit, il est impossible de former un juriste en deux ans; le risque d'un transfert de la sélection par l'échec du premier au deuxième cycle est donc considérable. On retarde le problème sans le résoudre. Les difficultés financières des universités contribueront à une telle orientation.

Le troisième cycle mène toujours au doctorat, mais il n'y a plus qu'un seul doctorat. Pour quelle raison ? On ne sait trop. Cela contribuera-t-il à réduire les inégalités ? Comme la suppression des mentions au bac ? Difficile à croire, mais qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse ?

Qu'en est-il de l'interdisciplinarité (qui va peut être devenir transdisciplinarité), un acquis jamais concrétisé de mai 1968 ? M. Savary veut la favoriser, mais en ne l'imposant pas. En un mot, les choses resteront en l'état. Derrière ce libéralisme du ministre, il faut voir un refus de

s'attaquer aux différents corporatismes qui empêchent l'interdisciplinarité dans certains cas, et

le refus de repenser la composition même des universités (qui ne sont souvent que des juxtapositions d'UER sans lien entre elles). Il faudrait remettre en cause le fonctionnement des universités et leurs rapports avec l'Etat.

Que prévoit le texte voté par les députés sur ce point ? Les universités seront composées d'UFR (unité de formation et de recherche) et non plus d'UER (unité d'étude et de recherche). Les organes de direction sont un président et trois conseils (d'administration, scientifique, des études et de la vie universitaire). Le président est élu parmi les enseignants chercheurs français des trois conseils et par l'ensemble des membres de ces assemblées. Parmi ces conseils, deux ont un rôle consultatif (scientifique et des études et de la vie universitaire), un de décision (d'administration). Dans chaque conseil, la part des enseignants et chercheurs reste la plus importante (autour de 50%), la participation étudiante tourne autour de 20%, celle des ATOS autour de 10%, et celle des personnalités extérieures de 20%. La multiplication des organes de conseil et de décision est ce qui ressort avant tout de cette partie de la réforme. Mais dans quel but ? Tant le ministère que les députés sont restés muets sur la question. Certes, Guy Ducoloné a bien abordé les risques de conflits de compétences entre les conseils, mais on n'est pas allé plus loin. La bonne marche du système dépendra en fait de son application. Il est à déplorer que seules les considérations politiques aient présidé au débat. Le leitmotiv de la domination marxiste sur les facs a empêché toute discussion. Et l'autonomie universitaire, que devient-elle si l'Etat décide unilatéralement de

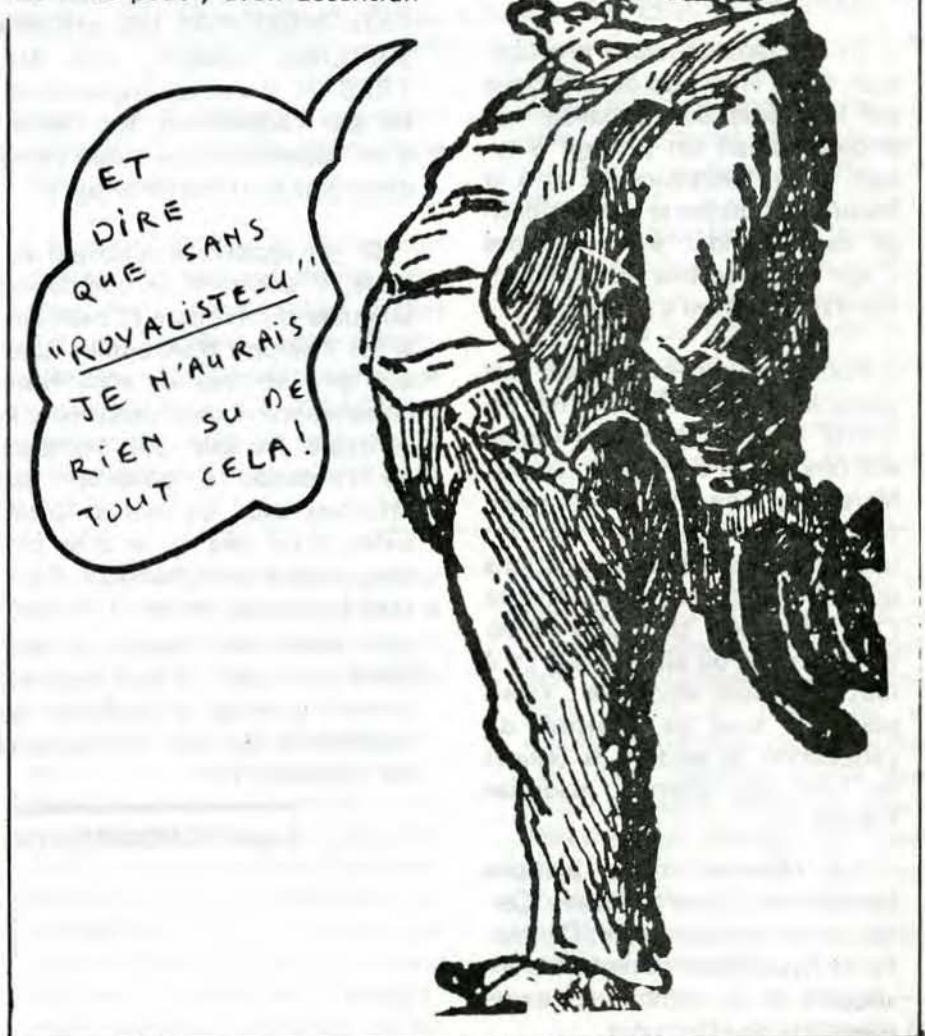
l'organisation et du fonctionnement des établissements ?

C'est toute la question des rapports entre les universités et l'Etat qui est posée. Or en ce domaine, rien ne change. Les universités ont un caractère national et sont soumises à l'inspection du ministre. Le ministre nomme les secrétaires généraux et les agents comptables. La région ne peut aider les universités à augmenter leurs personnels au-delà des prévisions de l'Etat. Aucun pluri-financement des universités n'est prévu. La procédure des habilitations est maintenue ainsi que le sacro-saint diplôme national. C'est miracle si l'autonomie des études médicales est conservée.

sation si l'enseignement supérieur n'est pas concerné. Or rien ne va en ce sens. L'université n'est pas replacée dans son environnement social. Comment espérer, de ce fait, professionnaliser ? Pour y parvenir et pour lutter contre la sélection injuste, c'est une véritable transformation du système éducatif français qu'il faut réaliser. L'université n'a pas pour fonction de réparer les dégâts de l'enseignement secondaire. Le pouvoir improvise et ne changera rien. La parole est désormais au Sénat, mais dès aujourd'hui, la question se pose : la réforme Savary, une réforme pour rien ?

André VIVIER

Comment dès lors ne pas se demander si la décentralisation n'est pas aujourd'hui lettre morte. Il ne peut y avoir décentrali-



HUMEUR VISQUEUSE, RUBRIQUE IRONIQUE,

SATIRIQUE, DÉVASTATRICE ET SALUTAIRE

Ainsi donc, Alain Savary aurait-il fait «sa» réforme comme tout bon ministre de l'enseignement qui se respecte. Non sans mal, le Gouvernement devant faire face sur deux fronts (angoisse des stratèges). Aux pavés des batailles rangées menées dans la rue par les étudiants plus ou moins «apolitiques» mais très clairement en colère se substitua en effet la «guerrilla» parlementaire d'une opposition jouant de l'amendement comme d'une mitrailleuse tirant plus de 2000 coups par session parlementaire. L'affrontement était âpre, les mauvais coups partirent des deux côtés, surtout de celui des forces de l'ordre (rebaptisées à l'occasion forces du désordre) qui n'hésitèrent pas à employer des techniques chères à l'ère giscardienne et naguère villipendées par la Gauche humaniste.

Et un faux étudiant provocateur, et un vrai coup de matraque sur la gueule du journaliste qui photographiait un passage à tabac, et un Secrétaire d'Etat à la Sécurité publique se sentant obligé de demander à ses troupes d'agir avec «calme et discernement». Quel aveu a posteriori !

Pourtant ces embûches, ces obstacles, Alain Savary les affronta tous et là où quiconque eût renoncé, il s'entêta et réussit ! Mais alors, une angoissante question s'empare de notre esprit : une de ces grandes interrogations qui de tous temps tourmente l'Homme. Aux classiques «d'où venons-nous, où allons-nous ?» il faut désormais adjoindre : «mais pourquoi tous les ministres de l'éducation se sentent-ils obligés de faire une réforme, mauvaise fut-elle ?».

La réponse, nous pensons humblement l'avoir trouvée. Certes, ce ne fut pas simple. De multiples hypothèses durent être envisagées et de nombreuses expérimentations effectuées.

La solution psychanalytique fut rapidement rejetée : aucun désir refoulé dans la libido du ministre, aucun conflit avec la mère, pas de frustration sexuelle...

La possibilité d'un empoisonnement alimentaire était écartée après minutieuse analyse des mets constituant la nourriture d'un ministre de l'éducation-type. Quant à l'éventualité d'une pollution atmosphérique, elle ne peut être retenue.

Finalement ce ne fut qu'avec la dissection du magnifique spécimen de «*ministerium educatio vulgaris*» que le Musée de l'Homme nous avait fort aimablement prêté que nous avons pu lever un coin du voile du mystère :

LE «*MINISTRUM EDUCATIO*» N'EST PAS UN «*HOMO SAPIENS*» COMME LES AUTRES !!! Il s'en distingue en effet par l'adjonction, sur l'aorte, d'un appendice que nous avons dénommé le «*reformaturum*».

Si cet appendice n'est pas stimulé, il contrarie la circulation sanguine du ministre et peut ainsi lui interdire d'accomplir quelque activité que ce soit. Nous comprenons mieux désormais la véritable frénésie qui s'empare de l'individu à présenter des réformes plus ou moins fantaisistes. C'est cela ou la crise cardiaque pour le malheureux. Pourtant l'antidote existe et son emploi serait une mesure de salubrité publique : il faut impérativement procéder à l'ablation des appendices de tous les ministres de l'éducation !!!

Edgar FONDAMENTAL

quelle unité ?

Nous nous demandons si la rentrée sera chaude. Un bref retour en arrière sur les difficultés de l'unité d'action au printemps dernier conforte notre doute. Il faudra beaucoup de maladresse gouvernementale pour catalyser à nouveau des forces aussi centrifuges.

La rapidité avec laquelle la contestation étudiante s'est manifestée en a surpris plus d'un. A quoi ce phénomène est-il dû ? La presse a insisté sur l'«unanimité» dans la contestation des étudiants et enseignants. Prenons l'exemple de Malakoff. C'est la première UER de droit à s'être mise en grève. Ses étudiants se défendent bien d'être a priori contre le projet de loi, mais ils en critiquent tous les points. Ils sont à l'origine de cette «Coordination nationale des étudiants contre le projet Savary» qui regroupe des étudiants de droit, de pharmacie, de dentaire... De même l'architecture et la médecine ont protesté contre le démantèlement de leur discipline en formant un front des professions intéressées. Ils désirent montrer qu'ils défendent des intérêts communs. Mais ces «coordinations nationales» cachent des phénomènes curieux. Ainsi, à Malakoff, les professeurs se sont montrés souvent plus hostiles que leurs étudiants à la réforme. Ainsi, les étudiants indépendants contestent directement la coordination qu'ils accusent d'être noyautée politiquement. Ainsi a-t-on vu la «coordination nationale des étudiants contre le projet Savary» souhaiter organiser une manifestation le 18 mai et la «nouvelle coordination nationale» répondre négativement à ce souhait. Chaque faculté comprend différents comités de grèves élus par des assemblées générales d'étudiants. Et les étudiants qui se déclarent «en dehors des organisations» ne les trouvent pas représentatifs.

**RAPIDE
REVUE DE
PRESSE
DE LA CONTESTATION**

La presse n'est pas restée muette face aux manifestations étudiantes. Mais les titres sont bien différents d'un quotidien à un autre. La première réaction du lecteur est de s'étonner du jeu systématique du « Monde ». « Le Monde » ne sort qu'une carte sur laquelle est inscrit d'avance que la contestation étudiante est un mouvement mort-né. Les titres ne cessent de souligner la désorganisation ou le manque d'union des mouvements de protestation. Le ton est assez railleurs et moqueur, du style : « la victoire de l'esprit bûcheur » où il est possible de lire cette phrase : « ... un étudiant gréviste que son «apolitisme» ardemment revendiqué n'empêche pas d'exhiber un journal royaliste. » (8 juin). Au « Nouvel Obs. » on titre début mai : « La grève la plus floue » et « Le Monde » renchérit avec « La drôle de grève ».

La contestation n'a pas le temps de naître que déjà elle est enterrée : « l'étouffement des contestataires » (« Le Monde », 15 mai) ou encore : « Les contestataires du projet de loi sur l'enseignement supérieur ne parviennent pas à coordonner leur mouvement. »

Ne parlons pas du « Matin » et de ses reportages à partir d'un car de police !!! Quant au « Figaro » il découvrirait un nou-

QUELLE UNITÉ ?

Les organisations étudiantes ne se sont donc pas toujours manifestées de façon solidaire. Un dernier exemple peut être trouvé en médecine, le mouvement de contestation en apparence le mieux organisé, grâce au comité inter-C.H.U. national (C.I.C.N.) - les décisions n'ont pas toujours été prises d'un commun accord. Le 17 mai la suspension du mouvement de grève et la signature d'un texte de propositions gouvernementales ont été plusieurs fois remises en question. Avant

veau rôle d'apologiste des manifestations, nous en reparlerons sans doute.

Pour obtenir une information qui ne soit pas une œuvre partisane, mais journalistique il faut lire un quotidien comme « Ouest-France ». La dernière remarque pourrait porter sur « Libération » qui semble être le seul organe très coloré politiquement à avoir

que l'unité soit retrouvée, autour de la volonté de continuer la grève, des menaces de scissions ont été observées au sein du C.I.C.N.

L'unité dans la contestation est en plus très fortement attaquée par le jeu du pouvoir entre les corporatismes. Le pouvoir joue la division entre dentaire, médecine, droit-sciences-éco et architecture. Ce phénomène prend d'autant plus facilement que ces branches de l'enseignement supérieur cherchent parti-

posé des questions justes et utiles. L'éditorial de Serge July sur « les audaces molles de Monsieur Savary » est à retenir. Enfin, « Libération » est le seul à s'être interrogé de façon intéressante sur un phénomène croissant dans la contestation : la vague des étudiants apolitiques et indépendants.

Eric S.-E.

ENVOYÉ DU "MATIN"...



CONSTANTEMMENT AGRESSÉES PAR DES ÉLÉMENTS
EXTREMISTES, SUPÉRIEURS EN NOMBRE, LES FORCES
DE L'ORDRE N'EN CONTINUENT PAS MOINS À EXERCER
LEURS FONCTIONS AVEC CALME ET DISCERNEMENT

culièrement à affirmer une indépendance et une identité de grandes écoles et que les membres des professions intéressées sont réunis en corps ou en unions nationales de syndicats. Ceci s'est retrouvé jusque dans le déroulement même des manifestations où chaque UER marchait distinctement, les élèves en Archi. casqués et ceux de la rue St-Guillaume criant : « Science-Pô. avec vous ! »

G. D.

quand nos lecteurs prennent la parole

réforme savary

Nous publions ci-dessous un article exprimant le point de vue d'un élève d'une grande école sur la loi Savary. Point de vue très situé et à discuter par tous nos abonnés qui se sentent concernés. Le prochain numéro de «Royaliste-Université» qui paraîtra dans les premiers jours de septembre reprendra le débat, avec votre participation espérons-nous.

LA LOI SAVARY : LES GRANDES ECOLES RACONTENT...

Après 18 mois de préparation, un projet de loi réformant l'organisation des grandes écoles a été adopté par le conseil des ministres du 30 mars 1983 et déposé sur le Bureau de l'Assemblée Nationale le 6 avril. Des commissions parlementaires, après rencontre avec les étudiants, devraient prévoir des amendements au projet.

Les objectifs de la loi : démocratisation, orientation, qualification, mais il faut plutôt lire médiocratisation et uniformisation de l'Enseignement supérieur ! Des enseignants, des étudiants, des techniciens, le personnel administratif, des syndicats et des partis politiques ont théoriquement été consultés. Malgré cela on en a peu entendu parler avant le mois de mars et il a fallu 12 mois pour rassembler les informations et élaborer le texte !

Ce projet de loi tend à l'abrogation de la loi d'orientation de 1968, sans renoncer aux principes fondamentaux de la législation en vigueur, il apporte de nombreuses innovations qui sont loin de satisfaire tout le monde.

L'objectif général est de «promouvoir une démocratie plus

réelle», d'«accueillir plus d'étudiants en les mieux formant».

Pour cela, on a recours à :

- une absence de sélection
- une lutte contre les échecs universitaires par une meilleure orientation
- un développement de la formation permanente.

Les étudiants sont invités à évaluer eux-mêmes leurs aptitudes, ceux qui ne réussiront pas les examens (s'il en reste !) ne seront pas abandonnés mais réorientés, cela laisse présumer des pertes de temps occasionnées par ce système. La loi veut une vocation plus professionnelle pour le second cycle alors que cela n'a jamais été la vocation des universités; ces dernières furent créées dans le but de diffuser et d'évaluer les connaissances.



Bien sûr il ne faut pas oublier que les ouvertures sur le monde professionnel s'accompagnent d'ouvertures sur le monde politique et syndical ... Ce qu'il faut surtout voir dans ce projet c'est la perte de cette identité propre aux grandes écoles, car la loi

Savary a pour but de construire un service public de l'enseignement supérieur en centralisant toutes les écoles sur un seul ministère : celui de l'enseignement, alors que beaucoup d'écoles dépendent d'autres ministères plus proches de leurs vocations (nous pouvons citer l'Agro - Institut National Agronomique- qui dépend du ministère de l'Agriculture et bien d'autres exemples).

La loi a été formulée de manière volontairement floue afin de laisser le champ libre à toute réforme nouvelle.

Au niveau des grandes écoles, un comité de solidarité a été créé et un bureau directeur élu. Ecoutées par le ministère, les Ecoles ont pu ainsi clamer leur refus de la loi.

La conclusion a été une victoire pour les grandes écoles puisque des amendements ont été votés au mois de mai, bloquant à la loi Savary l'accès aux grandes écoles.

La France possède un système d'enseignement supérieur basé sur la sélection (concours, examens, etc.) mais ce système a fait ses preuves dans un monde

où la concurrence professionnelle est âpre, c'est un atout majeur que nous devons sauvegarder des réformes plus démagogiques que nécessaires.

Vincent M.